

POSS STADE NAUTIQUE LA TESTE DE BUCH



STADE NAUTIQUE FOSSE DE PLONGÉE LA TESTE DE BUCH

 **COBAS**

POSS

Plan Organisation Surveillance Secours

Modifié le 18/07/2024

Sommaire

Table des matières

1 Partie Bassins

- 1.1 Organisation de la surveillance
- 1.2 Situation d'accident :
- 1.3 La main courante
- 1.4 Communications :
 - 1.4.1 Moyens
 - 1.4.2 Numéros d'urgences :
- 1.5 Moyens de sauvetage et de secours :
 - 1.5.1 Sauvetage :
 - 1.5.2 Secours (sac de secours) :
 - 1.5.2.1 Protection / sécurité / hygiène / désinfection / autre :
 - 1.5.2.2 Evaluation fonction vitales bilan :
 - 1.5.2.3 Réanimation oxygénothérapie :
 - 1.5.2.4 Immobilisation :
- 1.6 Arrêts d'urgence :
- 1.7 Fonctionnement :
 - 1.7.1 Horaires de l'établissement :
 - 1.7.2 Ouvertures de l'établissement :
 - 1.7.3 Fermeture de l'établissement :
 - 1.7.4 Divers :

2 Partie Fosse

- 2.1 Organisation de la surveillance :
- 2.2 Situation d'accident :

- 2.3 La main courante
- 2.4 Communications :
 - 2.4.1 Moyens
 - 2.4.2 Numéros d’urgences :
- 2.5 Moyens de sauvetage et de secours :
 - 2.5.1 Sauvetage :
 - 2.5.2 Secours (sac de secours) :
 - 2.5.2.1 Protection / sécurité / hygiène / désinfection / autre :
 - 2.5.2.2 Evaluation fonction vitales bilan :
 - 2.5.2.3 Réanimation oxygénothérapie :
 - 2.5.2.4 Immobilisation :
- 2.6 Arrêts d’urgence :
- 2.7 Fonctionnement :
 - 2.7.1 Horaires de l’établissement :
 - 2.7.2 Ouvertures de l’établissement :
 - 2.7.3 Fermeture de l’établissement :
 - 2.7.4 Divers :

3 Consignes incendies

- 3.1 Centrale Incendie
- 3.2 Evacuation

4 Configuration de l’établissement :

- 4.1 Espace Aquatique :
- 4.2 Espace détente :
- 4.3 Fosse
- 4.4 Espace de stockage des produits chimiques :
- 4.5 Plan des zones

1. Partie Bassin

1.1 Organisation de la surveillance :

La surveillance doit être constante, exclusive, vigilante, active et s'exercer avec autorité.

La surveillance des bassins est constamment assurée par du personnel diplômé du BEESAN ou BPJEPS AAN assisté si nécessaire, par du personnel titulaire du BNSSA

Le MNS doit avoir un visuel sur l'ensemble de ses bassins sous sa responsabilité.

Ce sont aux MNS de prendre les mesures nécessaires (déplacements, éclairages, gestion des flux, ...) afin de garantir une surveillance optimale.

Le MNS reste le seul Maître de sa baignade, si il juge nécessaire afin de pouvoir exercer une surveillance de qualité, il peut fermer l'accès à certaines zones (exemples : bassin sportif : couloirs de nage, plongeoirs, bassin ludique : couloir de marche aquatique, banquette à bulle, marches d'accès au bassin) ou fermer complètement les bassins (bassin sportif, bassin ludique et pataugeoire).

Les différentes configurations de surveillance :

➔ à un seul MNS :

Une seule zone ouverte : bassin sportif ou bassin ludique et pataugeoire

➔ à deux MNS :

Surveillance du hall bassins : bassin sportif, bassin ludique et pataugeoire.

Si la Fréquentation du HALL BASSIN est très faible (environ 20 personnes), un MNS pourra prendre la surveillance du hall bassins (bassin sportif, bassin ludique et pataugeoire) seul. Il reste cependant maître de la surveillance et doit juger de sa qualité de surveillance. Il doit pouvoir exercer la surveillance de manière constante et optimale

Auquel cas, il pourra fermer un bassin et appliquer la surveillance d'un seul bassin (bassin sportif ou ludique) ou rappeler son collègue détaché à une autre tâche.

➔ Lors de la mise en place de la structure gonflable, 1 MNS sera dédié à la surveillance exclusive de celle-ci

Le téléphone portable est interdit dans le Hall bassin.

L'utilisation du téléphone portable est autorisé pour diffuser de la musique dans le cadre des activités (Activ', animations, natation synchronisée, ...) et en cas d'Urgence.

1.2 Situation d'accident :

Un MNS dans l'établissement :

MNS 1 :

- ➔ passe l'alerte au près de l'accueil (talkie-walkie / sifflé / par le biais d'un usager)
- ➔ fait évacuer le bassin
- ➔ intervention
- ➔ bilan et soins
- ➔ passe l'alerte aux secours
- ➔ reconditionnement du matériel
- ➔ contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement

Agent d'accueil :

- ➔ ferme sa caisse
- ➔ stop les entrées
- ➔ suit les directives du MNS (ex : soutient à l'évacuation des bassins, apporte le matériel de secours / passe l'appel aux secours / renfort sur soins / gestion des usagers)
- ➔ accueil les secours
- ➔ contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement.

Plusieurs MNS dans l'établissement :

MNS 1 qui a repéré la victime :

- ➔ intervention

MNS 2 :

- ➔ passe l'alerte au près de l'accueil (talkie-walkie / sifflé / par le biais d'un usager)
- ➔ évacuation des bassins
- ➔ apporte le matériel de secours

MNS 1 et 2 :

- ➔ bilan et soins
- ➔ passe l'alerte aux secours (MNS 1)
- ➔ reconditionnement du matériel
- ➔ contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement.

Agent d'accueil :

- ➔ ferme sa caisse
- ➔ stop les entrées
- ➔ suit les directives du MNS (ex : soutient à l'évacuation des bassins, apporte le matériel de secours / passe l'appel aux secours / renfort sur soins / gestion des usagers)
- ➔ accueil les secours
- ➔ contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement

1.3 La main courante

Doit y figurée : les événements notables, les incidents, les accidents, les ouvertures et fermetures des bassins ainsi que l'organisation de la surveillance.

On y consigne particulièrement les contrôles d'usage : D.S.A., bouteille d'oxygène, trousse de secours ...

Ce document possède une valeur légale en cas d'accident corporel ou matériel et permet de mieux cerner les responsabilités de chacun au regard de la loi.

1.4 Communications :

1.4.1 Moyens

Bureau MNS et infirmerie :

➔ Téléphone portable

Pour les MNS :

➔ 2 Talkie Walkies et sifflés.

Pour les agents d'accueil :

➔ Téléphone fixe : composer le 0 puis le numéro d'urgence nécessaire

➔ 1 Talkie Walkie.

1.4.2 Numéros d'urgences :

15 : SAMU : Service Aide Médical Urgent

17 : POLICE SECOURS / GENDARMERIE

18 : SAPEURS-POMPIERS

112 : URGENCE EUROPEEN

Numéros utiles :

Stade Nautique La Teste De Buch : 05 57 15 03 58

Responsable d'exploitation : 07 56 06 24 66

Police Nationale (La Teste) : 05 40 12 14 40

Police Municipale : 05 56 54 46 41

1.5 Moyens de sauvetage et de secours :

1.5.1 Sauvetage :

Bassin sportif et Bassin ludique : Perches, frites, planches

1.5.2 Secours (sac de secours) :

1.5.2.1 Protection / sécurité / hygiène / désinfection / autre :

Paire de gants à usage unique,

Couverture de survie

Coussin hémostatique

Solution antiseptique

Sérum physiologique

Pack de froid

1.5.2..2 Evaluation fonctions vitales bilan :

Paire de ciseaux pour la découpe

Oxymètre de pouls

Fiches bilans

1.5.2..3 Réanimation oxygénothérapie :

Masque à inhalation adulte et enfant

BAVU pédiatrique, enfant et adulte

Canules oro-pharyngées

Oxygène médical

Aspirateur de mucosité

Défibrillateur (AED)

1.5.2..4 Immobilisation :

Colliers cervicaux réglables enfants

Colliers cervicaux réglables adultes

Plan dur d'immobilisation avec bloc de tête

Set d'attelles : membres inférieurs et supérieurs

1.5.2..5 Infirmerie

L'infirmerie est équipée d'un évier alimenté en eau courante, d'une table de soin et un fauteuil roulant.

1.6 Arrêts d'urgence :

Commande d'arrêt d'urgence de traitement des eaux et filtration : bouton poussoir dans le bureau MNS situé sur le mur près de la vitre.

Commande déverrouillage de la porte d'entrée de l'espace détente : bouton poussoir vert dans l'espace détente.

1.7 Fonctionnement :

1.7.1 Horaires de l'établissement :

Accès bassin au public	Période Scolaire	Période Petites Vacances Scolaires	Période Grandes Vacances Scolaires
Lundi	7h-19h30	10h-19h30	10h-20h
Mardi	7h-19h30	7h-19h30	7h-20h
Mercredi	10h-21h30	10h-21h30	10h-21h30
Jeudi	7h-19h30	7h-19h30	7h-20h
Vendredi	10h-21h30	10h-21h30	10h-21h30
Samedi	10h-18h	10h-18h	10h-19h
Dimanche	9h-18h	9h-18h	9h-19h

Des activités organisées (Aqua'Gym, Aqua'Bike, Stage, Animation,...) peuvent avoir lieu en dehors des horaires d'ouverture généralement entre 8h30 et 20h15.

1.7.2 Ouvertures de l'établissement :

L'ouverture du hall bassin et de l'espace détente se fait par un MNS ; il doit contrôler et notifier dans la main courante :

- les analyses du cahier sanitaire
- le matériel de sauvetage et de secours

1.7.3 Fermeture de l'établissement :

La fermeture du hall bassin et de l'espace détente se fait par un MNS ; il doit contrôler et notifier dans la main courante :

- l'évacuation du hall bassin et de l'espace détente
- L'état général du hall bassin et de l'espace détente
- La fermeture de l'ensemble des portes : espace détente, hall bassin
- la fermeture des portes bassins

Le MNS doit s'assurer de l'évacuation complète de l'établissement des usagers pour éviter le retour de baigneurs.

1.7.4 Divers :

En cas de retard, le MNS doit contacter :

- si l'établissement n'est pas encore ouvert au public, la direction
- si l'établissement est ouvert au public, l'agent d'accueil (ce dernier transmet l'information aux collègues et à la direction)

Un inventaire de l'infirmerie doit être fait tous les mois et notifier dans la main courante.

Le contrôle de la bouteille d'oxygène doit se faire par l'ouverture et la fermeture rapide de celle-ci.

En cas de vomissure ou d'excréments le MNS évacue le bassin, déclenche une intervention auprès de ENGIE, nettoie le bassin.

Une fois les nouvelles analyses correctes, il ré-ouvre le bassin.

2. Partie Fosse

2.1 Organisation de la surveillance :

La surveillance doit être constante, exclusive, vigilante, active et s'exercer avec autorité.

La surveillance de la Fosse est constamment assurée par du personnel diplômé du BEES 1 ou 2 ou DEJEPS ou DESJEPS ou par du personnel titulaire du titre de MNS (ou du BNSSA à minima) lors des activités commerciales proposées par la SARL JASON.

Le surveillant doit avoir un visuel sur l'ensemble de la zone de plongée.

Les moniteurs de plongée et/ou MNS ou BNSSA prennent les mesures nécessaires (déplacements, éclairages, gestion des flux, ...) afin de garantir une surveillance optimale.

L'utilisation du téléphone portable est autorisée en cas d'Urgence.

Pendant les créneaux de location de la fosse par des groupes extérieurs (sous couverts de la signature de la convention fosse de l'année en cours), la surveillance est assurée par le groupe locataire de la fosse. Cette surveillance doit être organisée en respectant les textes réglementaires en vigueur et les recommandations des ministères de rattachement des organismes utilisateurs.

2.2 Situation d'accident :

Le moniteur de plongée est seul, il est directeur de plongée (sécurité surface lors des plongées pour autonomes ou surveillance apnée assurée par un salarié de la SARL JASON) :

- ➔ Passe l'alerte auprès de l'accueil (talkie-walkie / par le biais d'un usager)
- ➔ Evacuation du bassin
- ➔ Intervention
- ➔ Bilan et soins
- ➔ Passe l'alerte aux secours
- ➔ Surveille la victime en attendant l'arrivée des secours
- ➔ Reconditionnement du matériel
- ➔ Contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement

Agent d'accueil :

- ➔ Ferme sa caisse
- ➔ Stoppe les entrées
- ➔ Suit les directives du directeur de plongée ou de la personne désignée par ce dernier « responsable de la palanquée » (ex : soutient à l'évacuation des bassins, apporte le matériel de secours / passe l'appel aux secours / renfort sur soins / gestion des usagers)
- ➔ Préviens les MNS
- ➔ Accueille et guide les secours
- ➔ Contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement.

Le MNS :

- ➔ Si seul évacue les bassins, et va assister le salarié en intervention dans la zone fosse de plongée. Si plusieurs MNS, évaluent la situation et évacuent le public du ou des bassins si besoin, 1 MNS va assister le salarié en intervention dans la zone fosse de plongée.
- ➔ Apporte du matériel de secours supplémentaire si nécessaire
- ➔ Suit les consignes du moniteur de plongée.

Le moniteur de plongée (Directeur de plongée) est en immersion (toute action d'enseignement/encadrement/animation assurée par un moniteur salarié de la SARL JASON) , la sécurité surface est assurée par un employé de la SARL JASON :

- ➔ Le moniteur arrive en surface et alerte le surveillant
- ➔ Le surveillant de surface évacue le bassin
- ➔ Le moniteur de plongée amène la victime vers la zone de petite profondeur pour la sortir de l'eau
- ➔ Sortie de l'eau bilan et soins
- ➔ Le surveillant passe l'alerte aux secours et à l'agent d'accueil
- ➔ Le moniteur surveille la victime en attendant l'arrivée des secours
- ➔ Le surveillant assiste le moniteur de plongée
- ➔ Reconditionnement du matériel
- ➔ Contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement

Agent d'accueil :

- ➔ Ferme sa caisse et stoppe les entrées en fonction des directives du directeur de plongée ou du surveillant de surface
- ➔ Suit les directives du directeur de plongée ou de la personne désignée par ce dernier « responsable de la palanquée » (ex : soutient à l'évacuation des bassins, apporte le matériel de secours / passe l'appel aux secours / renfort sur soins / gestion des usagers)
- ➔ Préviens les MNS
- ➔ Accueille et guide les secours
- ➔ Contrôle nécessaire à la réouverture de l'établissement.

Le ou les MNS restent à l'écoute en cas d'aggravation de la situation

- ➔ Apporte du matériel de secours supplémentaire si nécessaire
- ➔ Suit les consignes du moniteur de plongée

Le moniteur de plongée est en immersion sans sécurité surface (toute action d'enseignement/encadrement/animation assurée par un organisme, association ou indépendant) :

- ➔ Le moniteur arrive en surface et alerte les autres plongeurs avec le moyen de rappel d'urgence des plongeurs (barre métallique accrochée à l'échelle de mise à l'eau)
- ➔ Le moniteur de plongée amène la victime vers la zone de petite profondeur pour la sortir de l'eau
- ➔ Le moniteur de plongée sort la victime de l'eau
- ➔ Bilan et soins en se faisant assister du ou des plongeurs revenus en surface
- ➔ Le directeur de plongée évacue le bassin et les plages
- ➔ Le directeur de plongée demande à tous les membres de la palanquée de la victime de rester sur site jusqu'à l'arrivée des secours
- ➔ Le directeur de plongée passe l'alerte aux secours et envoie un plongeur au rez de chaussée accueillir et guider les secours
- ➔ Le directeur de plongée prévient le salarié du centre présent sur le site (communication par le talkie-walkie)
- ➔ Le moniteur surveille la victime en attendant l'arrivée des secours

2.3 La main courante

Doivent y figurer :

Les contrôles réglementaires nécessaires à l'ouverture et la fermeture de la fosse

On y consigne particulièrement les contrôles d'usage : D.S.A., bouteille d'oxygène, trousse de secours

Les événements notables, les incidents, les accidents, ainsi que l'organisation de la surveillance.

Ce document possède une valeur légale en cas d'accident corporel ou matériel et permet de mieux cerner les responsabilités de chacun au regard de la loi.

2.4 Communications :

2.4.1 Moyens

- ➔ 1 Talkie Walkies
- ➔ Un téléphone sans fil accroché au sac de secours et vérifier quotidiennement
- ➔ Un moyen de rappel des plongeurs en immersion (objet métallique pour taper sur l'échelle afin de prévenir les personnes sous l'eau) en cas d'incident ou d'accident

2.4.2 Numéros d'urgences :

15 : SAMU : Service Aide Médical Urgent

17 : POLICE SECOURS / GENDARMERIE

18 : SAPEURS-POMPIERS

112 : URGENCE EUROPEEN

114 : NUMERO D'URGENCE DES SOURDS ET MALENTENDANTS

Numéros utiles :

Stade Nautique La Teste De Buch : 05 57 15 03 58

Responsable d'exploitation : 07 56 06 24 66

Police Nationale (La Teste) : 05 40 12 14 40

Police Municipale : 05 56 54 46 41

2.5 Moyens de sauvetage et de secours :

2.5.1 Sauvetage :

Perches, frites, planches

Bouteille de secours

2.5.2 Secours (sac de secours) :

2.5.2.1 Protection / sécurité / hygiène / désinfection / autre :

Paire de gants à usage unique,

Couverture de survie

Coussin hémostatique

Solution antiseptique

Sérum physiologique

Pack de froid

2.5.2..2 Evaluation fonctions vitales bilan :

Paire de ciseaux pour la découpe

Oxymètre de pouls

Fiches bilan

2.5.2..3 Réanimation oxygénothérapie :

Masque à inhalation adulte et enfant

BAVU enfant et adulte

Canules oro-pharyngées

Oxygène médical

Aspirateur de mucosité

Défibrillateur (AED)

Electrodes enfants

Electrodes adultes

2.5.2..4 Immobilisation :

Colliers cervicaux réglables enfants

Colliers cervicaux réglables adultes

Plan dur d'immobilisation avec immobilisateur de tête

2.5.2..5 Infirmerie

Une armoire se situe sur le palier du 4-ème étage avec un complément

2.6 Fonctionnement :

2.6.1 Horaires de l'établissement : Sur Rendez-vous

2.6.2 Ouvertures de l'établissement :

L'ouverture de la Fosse se fait par le moniteur ; il doit effectuer les contrôles d'ouvertures et le notifier dans la main courante

2.6.3 Fermeture de l'établissement :

La fermeture de la Fosse se fait par le moniteur ; il doit effectuer les contrôles de fermetures et le notifier dans la main courante

Il s'assure également de :

- L'évacuation de la fosse et des vestiaires de la fosse
- Du bon état général de la fosse et du matériel mis à disposition
- La fermeture de l'ensemble des portes de la fosse

Lors de la fermeture de l'établissement, le moniteur de plongée doit s'assurer de l'évacuation complète de l'établissement par les usagers afin d'éviter le retour de plongeurs.

2.6.4 Divers :

En cas de retard, le moniteur de plongée doit contacter :

- si l'établissement n'est pas encore ouvert au public, la direction
- si l'établissement est ouvert au public, l'agent d'accueil (ce dernier transmet l'information aux collègues et à la direction)

Un inventaire de l'infirmerie doit être fait tous les mois et notifier dans la main courante.

Le contrôle de la bouteille d'oxygène doit quotidiennement

En cas de vomissure ou d'excréments le moniteur évacue la Fosse, déclenche une intervention auprès de ENGIE, nettoie le bassin.

Une fois les nouvelles analyses correctes, il ré-ouvre le bassin.

3. Consignes en cas d'incendie

3.1 CENTRALE INCENDIE (située à l'accueil) : Levée de doute

Lorsque l'alarme retentit, il faut faire une levée de doute avant de faire évacuer et de confirmer l'intervention des pompiers.

Il faut nommer un collaborateur qui gèrera l'alarme et la levée de réserve.

- Si 1 MNS, il évacue le public sur le bord de la piscine ou la terrasse et c'est l'agent d'accueil qui va lever le doute après avoir verrouillé la porte d'entrée
- Si 2 MNS, un MNS va lever le doute

Dans les deux cas se munir d'un talkie-walkie

3.2 ÉVACUATION

RÉPARTITION DE L'ÉVACUATION SELON LES ZONES

Dès qu'une zone est évacuée, le personnel va aider sur les zones qui ne sont pas encore évacuées.

L'évacuation tient toujours compte du lieu où s'est produit le sinistre		
LIEU	PAR QUI	VERS OU
⇒⇒⇒	⇒⇒⇒	⇒⇒⇒
BASSINS ESPACE SANITAIRES ESPACE DETENTE	M.N.S	ISSUES DE SECOURS > EXTÉRIEUR
⇒⇒⇒	⇒⇒⇒	⇒⇒⇒
VESTIAIRES	HOTESSE ACCUEIL/ENTRETIEN	ACCUEIL > EXTÉRIEUR
⇒⇒⇒	⇒⇒⇒	⇒⇒⇒
HALL ACCUEIL	HOTESSE ACCUEIL/ENTRETIEN	EXTÉRIEUR
⇒⇒⇒	⇒⇒⇒	⇒⇒⇒
FOSSE	RESPONSABLE D'ACTIVITÉ (DP)	Escalier métallique (ascenseur interdit) HALL ACCUEIL, EXTÉRIEUR
⇒⇒⇒	⇒⇒⇒	⇒⇒⇒
TECHNIQUE	TECHNICIEN	EXTÉRIEUR
⇒⇒⇒	⇒⇒⇒	⇒⇒⇒
BUREAUX	Responsable / personnel administratif	PARKING
LE RESPONSABLE PRÉSENT ORGANISE & RÉCOLTE LES INFORMATIONS (au point de rassemblement sur le parking ou sur les bassins extérieurs en fonction de la localisation de l'incendie)		

NB : Pour la FOSSE, 2 moyens à disposition pour rappel des plongeurs :

- Présence de personnel en surface : rappel sonore
- Personne en surface : rappel lumineux via les spots d'éclairage

Donner les directives au public selon votre zone attitrée.

Avant de partir, fermer les fenêtres et les portes.

Dans la fumée, se baisser, l'air frais est près du sol.

Ne pas utiliser les ascenseurs ou monte-charge.

Rejoindre le point de rassemblement.

LORS DE L'EVACUATION DE L'ETABLISSEMENT LE PERSONNEL EN CHARGE
DE LA PARTIE ACCUEIL DOIT SE MUNIR
DU PLAN D'EVACUATION.

PLAN D'ÉVACUATION REZ DE CHAUSSÉE + LES 4 ÉTAGES :



4 Configuration de l'établissement :

4.1 Espace Aquatique :

Bassins	Larg. / Long. :	Surface :	Profondeurs :
Sportif	25m / 15m	375m ²	2m / 2,50m
Ludique	9,8m / 15m	147m ²	0,85m / 1,28m
Pataugeoire	6m / 6,3m	37,80m ²	10cm / 25 cm

Fréquentation Maximal Instantané (FMI) Hall Bassin retenue: 525 personnes.

4.2 Espace détente :

Cet espace dispose d'un sauna pierre chaude (température sèche de maximum 90°), d'un hammam (température humide de maximum de 39°) et d'un jacuzzi (température maximum de 33°).

4.3 Fosse

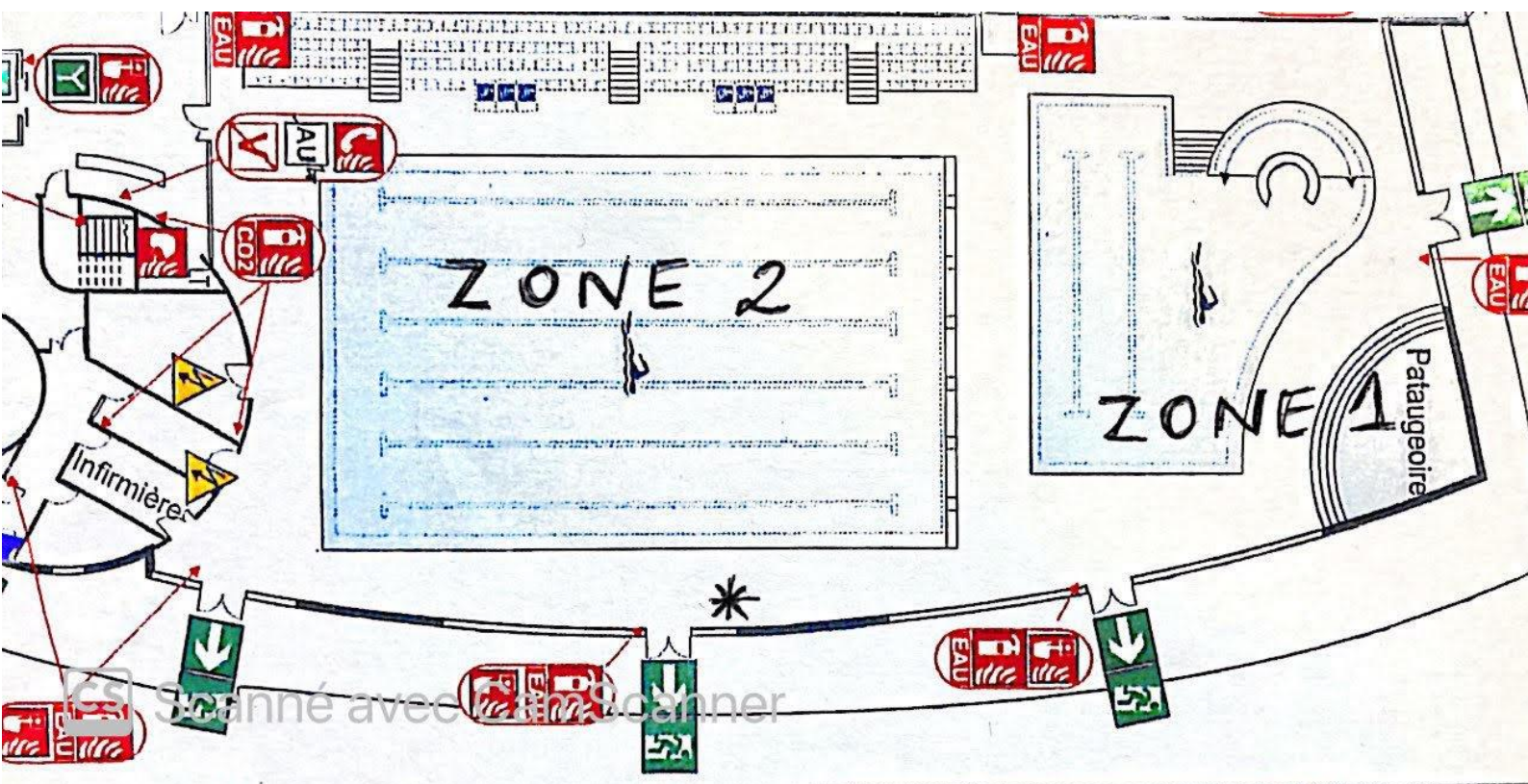
Diamètre : 6m ; Volume d'eau : 800m³ ; profondeur 20 m

4.4 Espace de stockage des produits chimiques :

Deux locaux de produits chimiques sont situés dans l'espace technique de la piscine.

4.5 Plan des zones

Bassins :



ZONE 1 : BASSIN LUDIQUE ET PATAUGOIRE

ZONE 2 : BASSIN SPORTIF

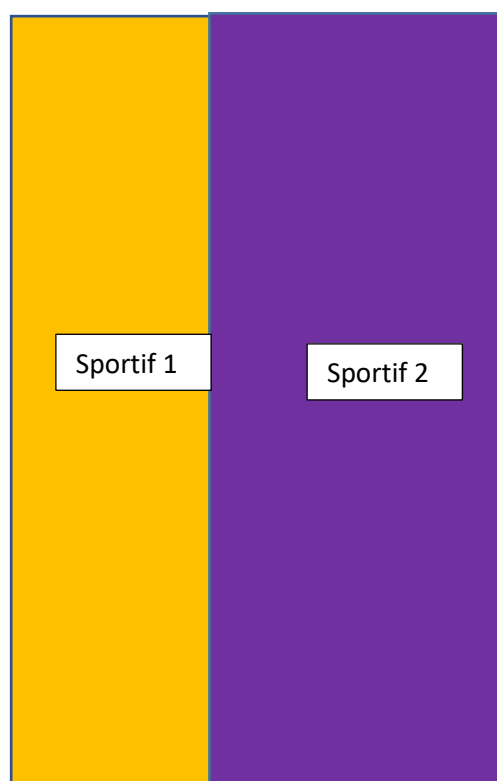
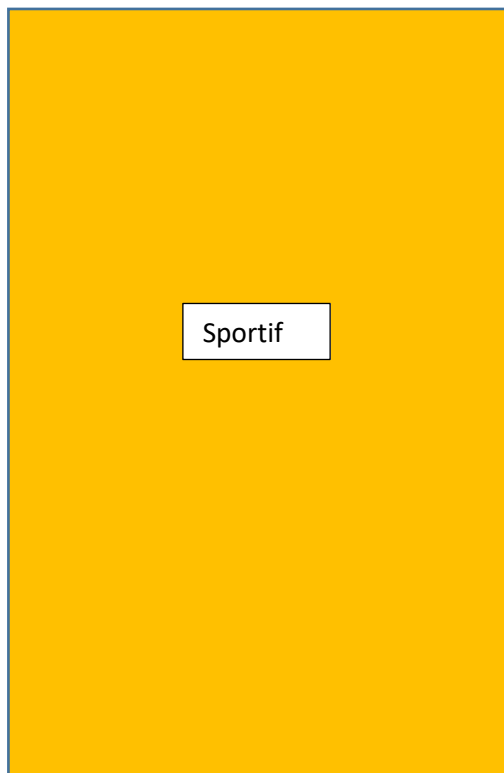
***SAC DE SECOURS ET DAE**

Zones de surveillance en fonction de l'occupation et
ouverture bassins (une couleur= un surveillant)

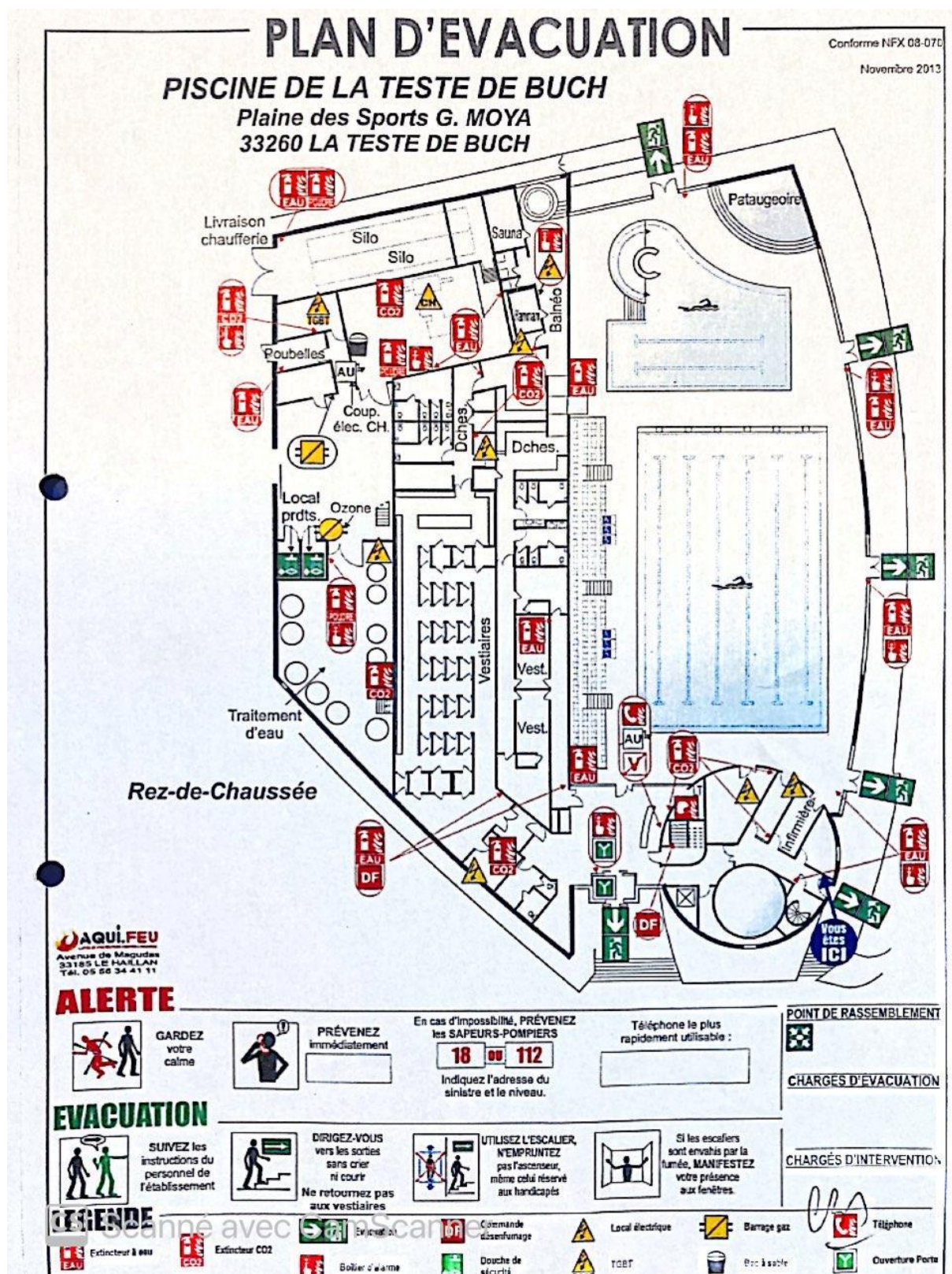
Sans structure gonflable



Avec structure gonflable



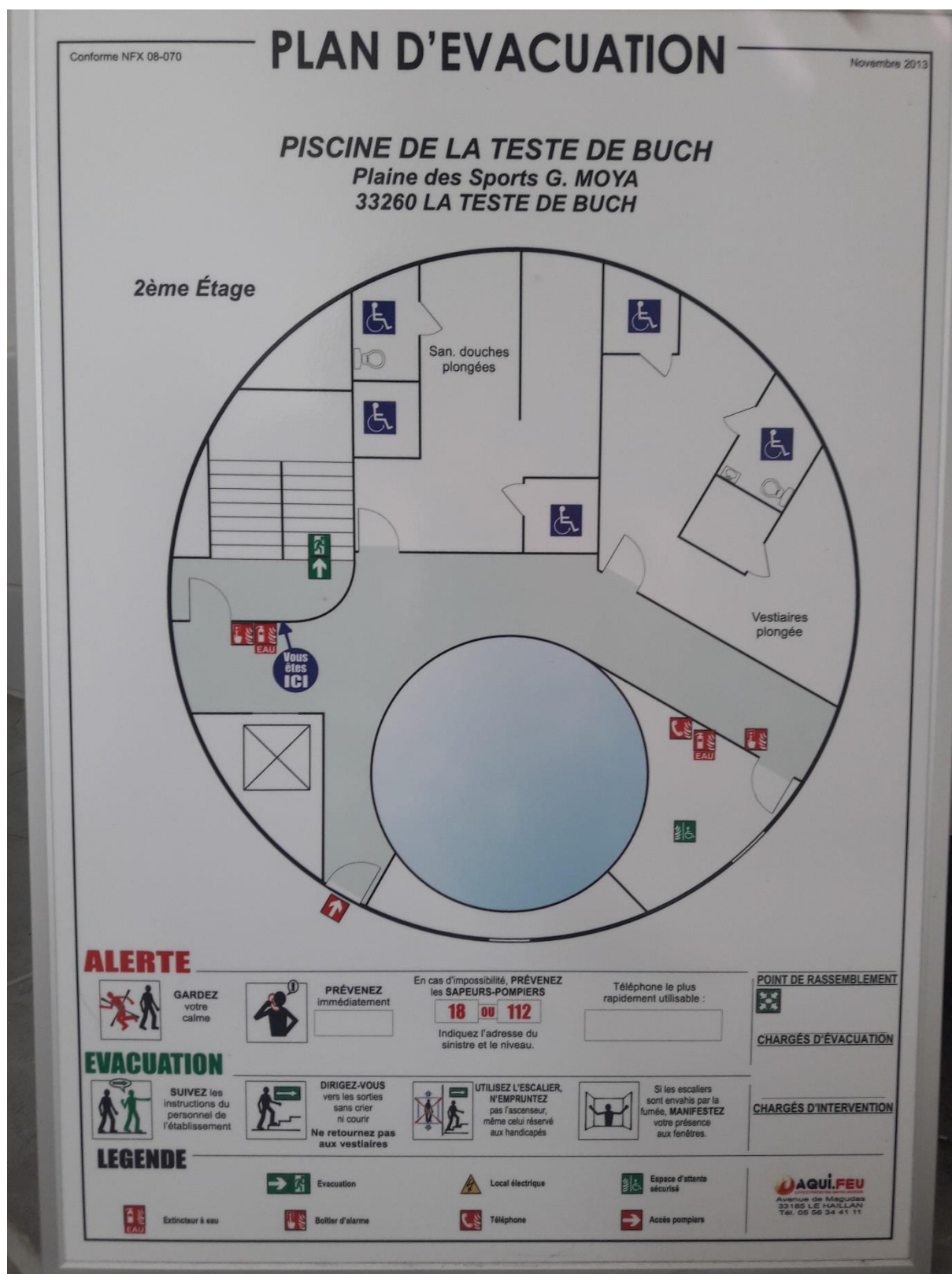
Rez de Chaussé :



R+1 :



R+2 :



R+3 :

